

Sujet : [INTERNET] Enquête d'Utilité publique sur la commune de Méailles 04240 Source du Casset et Forage du Lacet

De : Jean -Claude Nobécourt <jcnobecourt@gmail.com>

Date : 26/09/2023 08:06

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Copie à : mairie.meailles@wanadoo.fr

Bonjour,

en tant que spéléo-karstologue, je suis actif depuis plus de vingt ans sur le massif du Grand Coyer en général et sur le territoire de Méailles en particulier. J'ai donc une connaissance plutôt bien documentée, tant sur le terrain que dans la bibliographie, de la géologie et l'hydrologie de ce territoire.

Au vu des tensions AEP que j'ai vu ce village connaître depuis une dizaine d'années en dépit de travaux d'optimisation des réseaux, il me semble évident que les aquifères superficiels qui étaient auparavant exploités pour assurer l'AEP ne peuvent suffire à fournir la ressource nécessaire au regard de la croissance démographique qui anime cette commune ; ceci d'autant plus que ces aquifères sont rapidement affectés, et on le constate ces dernières années, par les variations de pluviométrie auxquelles il faudra pourtant s'adapter.

Solliciter un aquifère profond offre évidemment une stabilité et une permanence de la ressource, c'est pourquoi il me semble que mettre en production le forage du lacet est indispensable pour assurer les usages raisonnés de l'eau sur cette commune, voire au-delà de ses limites mais c'est probablement une autre question.

Compte tenu d'une part des résultats des pompages d'essai et de ce qu'ils démontrent des caractéristiques de cet aquifère, et d'autre part de la faible anthropisation à l'échelle du massif, le risque de surexploitation au regard de la recharge (tel qu'on le connaît par exemple en Dracénie dans l'aquifère du Keuper) semble ici réellement à exclure.

Bonne réception

Jean-Claude Nobécourt

Association "Connaissance des Ressources en Eau, Spéléologie et Protection de l'Environnement"